



BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°2 / 12 avril 2022

Dicton de la semaine (12 avril) : À la Saint-Jules, mauvais temps,
N'est pas installé pour longtemps

En bref	
Les actualités	Déclaration PAC jusqu'au 16 mai, formations, journées techniques webinaires
Réglementation	CEPP ; Plan pollinisateur ; Distance de sécurité riverain
La météo	Dégradation pluvieuse en cours, retour rapide prévu du beau temps
Stades phénologique et travaux au vignobles	Légère évolution sur parcelles non gelées, en attente du redémarrage des contre-bourgeons sur parcelles gelées.
Maladies	RAS
Ravageurs	Surveiller vos parcelles habituellement sensibles aux mange-bourgeons
BSV Vigne Nord Aquitaine	N°1 du 5 avril 2022 Vous pouvez le retrouver sur le site : http://bsv.na.chambagri.fr
Focus sur une plante bio-indicatrice	Le Pissenlit
A lire / à voir	Centre de ressource cuivre Ecophyto Pic





Actualités :

Formations :

- **Reconnaitre les plantes bio-indicatrices**, réaliser un diagnostic et adapter l'entretien de ses sols en viticulture: **Changement de dates: 25 avril et 31 mai 2022**. Renseignements et inscription [ICI](#)

Journées techniques:

- **Le point sur les préparations Naturelles Peu Préoccupantes** (tisanes-purins...) Renseignements et inscription [ICI](#) 28 avril 2022
- **Des chauves-souris dans les vignes ?** Renseignements et inscriptions [ICI](#) soirée du 28 avril 2022

Participez à nos Webinaires !

- **Réussir sa plantation en viticulture : Le 14 avril de 17h à 18h**
Préparer au mieux son sol et bien choisir son matériel végétal pour assurer la pérennité de sa nouvelle parcelle OU comment faire les bons choix pour assurer la pérennité de sa nouvelle parcelle. Inscription [ICI](#)
- **Gérer les maladies et ravageurs en viticulture biologique, le 21 avril de 17h à 18h**
Quelle stratégie adopter pour ne pas perdre de rendement à cause des maladies. Inscription [ICI](#)

Déclaration PAC 2022 :

Jusqu'au 16 mai 2022, n'oubliez pas de télédéclarer sur TELPAC sous peine de perdre vos aides !

Vous êtes concernés par l'obligation de déposer une déclaration PAC sur Télépac 2022 si vous êtes un viticulteur ou un agriculteur et :

- Si vous êtes producteur en agriculture biologique (AB), en conversion BIO ou déjà certifié AB,
- Que vous avez souscrit une assurance récolte soutenue par les aides européennes,
- Si vous avez reçu des aides à la restructuration du vignoble par FranceAgriMer, dans les 3 dernières années,
- Dans le cas où vous avez reçu des primes à l'arrachage,
- Si vous avez des productions agricoles avec des aides de base (DPB)...

En cas de difficultés, contactez-nous !

Accompagnement technique personnalisé en viticulture bio

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques. Sylvain Fries, conseiller technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peut vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine bio. Contactez le technicien pour exposer votre demande et pour définir ensemble le type d'accompagnement qui vous conviendra le mieux.

→ **une visite technique gratuite est proposée aux adhérents d'Agrobio Gironde**

Renseignements : Sylvain Fries : s.fries33@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17





Recherche de données météo

Si vous possédez une station connectée, que vous êtes situé dans le Blayais – Bourgeais, le Nord Gironde, le Médoc ou les Graves en Gironde ainsi que sur tous secteurs en Lot et Garonne, vous pouvez nous aider à enrichir notre bulletin technique et à le rendre plus pertinent pour ces secteurs.

S'il vous est possible de partager vos données, contactez-moi : Sylvain Fries : s.fries33@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

Réglementation

CEPP :

L'arrêté du 16 mars 2022, publié au BO du 17 mars, porte à modification l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques donnant droit à des certificats ; Il n'y a pas de nouvelle fiche-action mais une actualisation, des références commerciales pour une vingtaine de fiches. Retrouvez l'arrêté [ICI](#)

Plan pollinisateur :

Après la sortie de l'Arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs a été finalisée à la suite de la consultation publique. La vigne en fait partie et n'est donc pas soumise aux nouvelles restrictions d'emploi des insecticides (mais l'ancienne réglementation est toujours en vigueur et doit être respectée).

Nouvel arrêté et du nouveau décret ZNT et chartes voisinage les 25 janvier 2022 :

Elargissement des personnes protégées : l'Arrêté élargit le périmètre des personnes protégées en prévoyant des ZNT pour les lieux accueillant des travailleurs de façon régulière à proximité des traitements, en complément des règles qui s'appliquent déjà à proximité des bâtiments habités.

Précision : les "personnes présentes" telles que mentionnées dans certaines AMM post mai 2019, et qui le sont de façon "fortuite" ne sont pas les "travailleurs présents de façon régulière à proximité des traitements" tels qu'insérés dans l'arrêté modifié et dont les DSR s'appliqueront de la même manière que pour les riverains des articles L253.7 et L253.8.

Chartes d'engagement : le décret précise les modalités d'élaboration et de d'adoption des chartes d'engagement. Il renforce ce dispositif par une consultation plus large et par la mise en place d'un système d'information préalable à l'utilisation des produits pour les résidents et personnes présentes.

Le délai pour les organisations professionnelles pour la mise en place des chartes est de 6 mois à compter de la date du présent décret. Le préfet a ensuite 2 mois suite à cette transmission pour demander des modifications ou mettre la charte en consultation publique conformément au L.123-19-1 du code de l'environnement, puis il y a publication sur le site de la préfecture.

Chaque utilisateur doit disposer d'un exemplaire de la charte.

Précision importante : Durant ce délai les chartes actuellement approuvées continueront à s'appliquer.

Source : DRAAF Nouvelle Aquitaine - SRAL



La météo

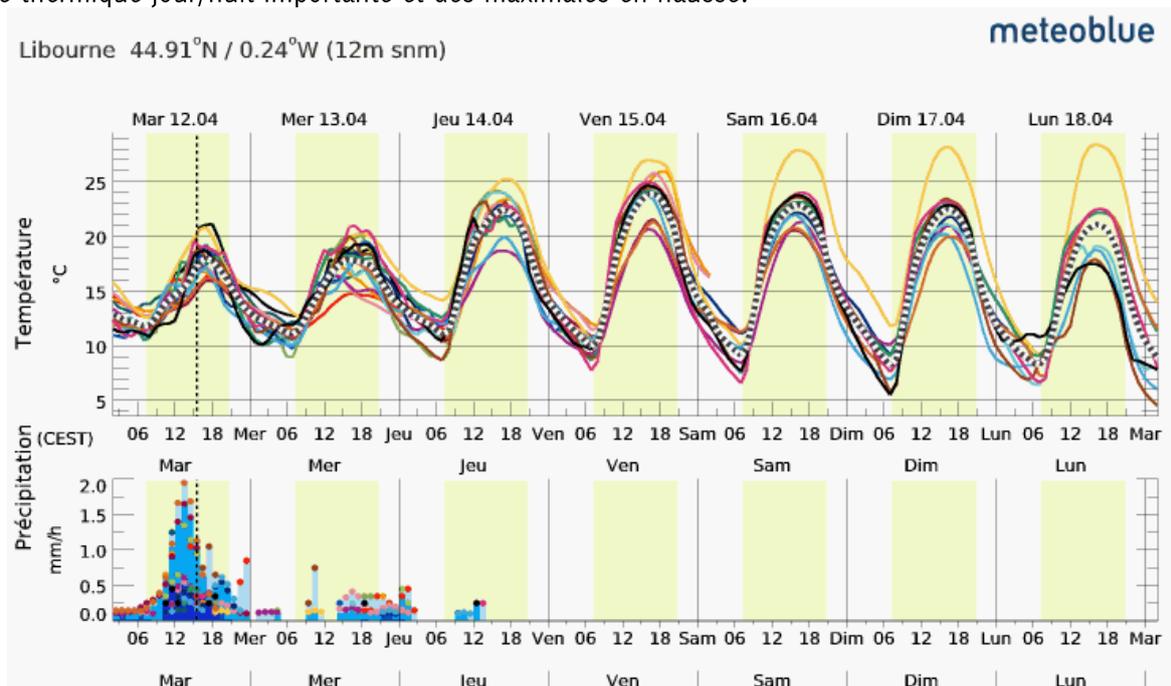
Bilan des 7 derniers jours :

Date	Capien		Pomerol		St Emilion Village		Néac		St André du Bois		Vignonet		St Pierre de Mons	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 5 avril	7,4	0	7,2	0	7,06	0	6,56	0	7,05	0	6,45	0	7,17	0
mercredi 6 avril	10,4	0,2	11,08	0,4	10,89	0,2	10,45	0	10,33	0,4	11,21	0	10,81	0
jeudi 7 avril	11,8	5	12,06	14,6	11,79	11,8	11,31	20,2	11,75	10,8	12,3	10	12,28	9,65
vendredi 8 avril	12,8	1	13,19	4,6	13,38	6,6	12,48	5,4	13,21	2	13,75	3,6	13,61	1,52
samedi 9 avril	9,8	0,4	9,96	0,2	10,42	0,8	9,9	1,2	9,96	0,2	10	0,8	10,45	0
dimanche 10 avril	11,3	0,2	10,26	0	10,77	0	10,05	0	10,37	0	9,94	0	10,06	0
lundi 11 avril	15,1	0	15,57	0	15,64	0	15,14	0	14,87	0,2	15,61	0	15,58	0
Cumul de pluie des 7 derniers jours		6,8		19,8		19,4		26,8		13,6		14,4		11,2

Après les gelées enregistrées jusqu'en début de semaine dernière, les températures sont remontées et nous avons eu un épisode pluvieux qui a arrosé notre secteur. Une nouvelle chute des températures dimanche a provoqué une gelée blanche limitée, les températures sont rarement descendues en dessous de -0.5°C et il n'y a pas de nouveaux dégâts de gel à déplorer.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Après un épisode pluvieux aujourd'hui et demain, les prévisions annoncent le retour d'un temps sec avec une amplitude thermique jour/nuit importante et des maximales en hausse.



Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 13 avril	Jeudi 14 avril	Vendredi 15 avril	Samedi 16 avril	Dimanche 17 avril	Lundi 18 avril	Mardi 19 avril
Phase de lune	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Pleine lune	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante
Influence	 Fruit	 Fruit/Racine	 Racine	 Racine	 Racine/Fleur	 Fleur	 Feuille

Nœud ascendant : La lune est de mauvaise influence. Les expériences démontrent qu'il y a perturbation lors des Nœuds. Ce sont des moments plus ou moins négatifs pour travailler le sol, semer, récolter etc...

Périgée lunaire : Quand elle est au périgée, elle exerce une attraction beaucoup plus forte, qui provoque l'étiollement des jeunes semis. Les plantes sont fragilisées et demeurent moins robustes.

La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associée à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

Pour info !

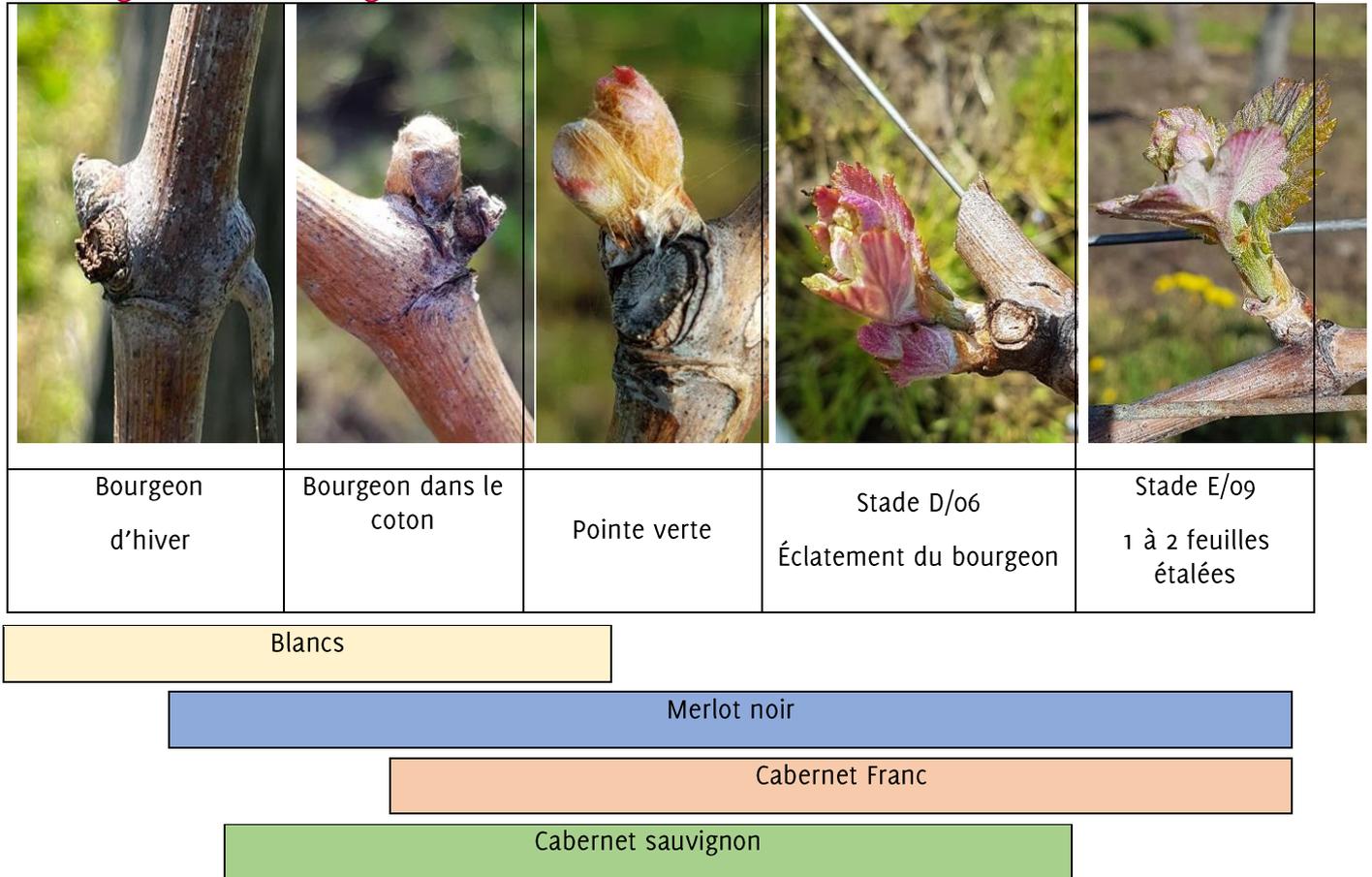
Lune montante et lune descendante à ne pas confondre avec lune croissante et décroissante. En effet, les termes "croissant" et "décroissant" sont en rapport avec la forme que nous apercevons de la lune (nouvelle lune, premier quartier, pleine lune et dernier quartier).

Pour ce qui est de la lune montante et de la lune descendante il s'agit en fait de sa position dans le ciel, et non de sa forme.

Ainsi une lune peut être montante en même temps qu'elle peut être croissante.

Mauvaises périodes : ellipses, nœuds lunaires. Période de mauvaises influences. Il faudra éviter de tailler, mettre en bouteille pendant ces périodes.

Phénologie – Etat du vignoble



Depuis ce début de semaine nous observons une reprise de la pousse sur les parcelles qui n'ont pas souffert du gel. Sur les parcelles touchées par le gel, nous observons un dessèchement des organes gelés. Il n'y a pas encore de développement des contre-bourgeons, il est encore trop tôt.

Travaux au vignoble :

Le pliage a repris et va rapidement se terminer sur les parcelles où le viticulteur a fait le choix de décaler cette opération, la pluie actuelle facilite d'ailleurs la manipulation des astes.

Sur les parcelles non pliées, nous observons parfois sur les astes des dépôts blancs ou foncés. Ils proviennent de l'écoulement des pleurs qui sèchent avec le vent (blancs) ou colonisés par des champignons saprophytes (foncés). Ceci n'est pas préjudiciable au développement des bourgeons et disparaîtra avec le pliage.



Le travail du sol mécanique sous le cavaillon ou dans les fonds pourra aussi rapidement reprendre avec le retour de l'humidité au sol.

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

Gestion des engrais verts :

De nombreuses parcelles semées sont en fleur, il est important de les détruire par mulchs, tontes, travail du sol, avant la montée à graine afin de limiter un re-semis non souhaité.

Etat du sol :

Les sols de l'ensemble de notre secteur sont actuellement secs sur plusieurs centimètres, espérons que les pluies actuelles vont les humidifier. Mais la tendance depuis cet hiver est à un manque récurrent d'eau et à un début de sécheresse.

Les maladies

Excoriose

Actuellement nous n'observons pas de symptômes sur les parcelles de notre réseau.

Rappel de la stratégie

- × **Seuil de décision de traitement : plus de 10 % de ceps touchés par la maladie.**
- × **Conditions de contamination**
 - ✓ -Pluies supérieures à 5 mm
 - ✓ -Températures moyennes journalières supérieures à 10°C
 - ✓ -Durée humectation suffisante (10 heures à 13°C Tmj, 9 heures à 15°C Tmj)

Période de réceptivité de la vigne : du stade Do6 (éclatement du bourgeon) au stade E09 (2 à 3 feuilles étalées) pour les bourgeons de la base du rameau concernés par les contaminations.

Le conseil

Il faut contrôler l'ensemble de vos parcelles et ainsi déterminer si elles devront être protégées.



Mildiou

Le point

En ce début de printemps, le risque mildiou est faible, les conditions de conservation hivernale n'ont pas été optimales et les conditions actuelles sont défavorables.

	Risque faible	Risque moyen	Risque fort
Automne	Sec	Alternance de périodes sèches et/ou froides (défavorables) et de périodes douces et humides (favorables)	Doux et humides
Hiver	Sec et/ou froid		
Printemps	Sec ou froid		
Exemples	1995, 1996, 2002, 2009, 2010, 2011, 2019, 2022	1997, 1998, 2001, 2003, 2013, 2014, 2020, 2021	1999, 2000, 2007, 2008, 2018

Les conditions ne sont actuellement pas réunies pour avoir un risque de contamination primaire, ni du point de vue du mildiou, ni du point de vue du végétal et des conditions climatiques.

Oïdium

Le point :

Rappel des conditions favorables pour les contaminations oïdium :

- Températures supérieures à 12°C, avec un optimum entre 20 et 25°C,
- Humidité relative supérieure à 40 % et jusqu'à 100 % pour favoriser la formation des spores,
- Si la pluie et le vent sont nécessaires pour que les spores puissent se disséminer, l'eau libre (fortes pluies) et la lumière intense gênent la germination des spores et le développement du mycélium. L'oïdium est sensible aux UVB.

Rappel de la stratégie



Ces taches caractéristiques sur le bois indiquent la présence d'oïdium.

Pour rappel : si votre parcelle a subi des attaques l'année dernière (feuilles, grappes et bois) ou est habituellement très sensible, il est préférable de la protéger dès le stade F12/Grappes visibles.



Conseil

Les conditions sont peu favorables à des contaminations, les températures restent fraîches et les durées d'humectation sont courtes, cumul faible de précipitations et beaucoup de vent asséchant après les pluies.

Black-Rot

Le point

Toutes les conditions de contaminations ne sont pas réunies à l'heure actuelle.

Les conditions de contaminations	Situation actuelle
✓ <i>Hiver pluvieux qui favorise la maturation des périthèces</i>	Situation défavorable
✓ <i>Parcelles réceptives à partir du stade D/06, éclatement du bourgeon</i>	Situations variées mais ce stade est rarement atteint
✓ <i>Pluies faibles (inférieures à 1 mm) et durée d'humectation de 6 heures à 90% d'humidité relative</i>	Conditions pas encore réunies
✓ <i>Températures moyennes journalières supérieures à 9°C</i>	Les températures remontent cette semaine.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Le cumul des températures (base 0°C depuis le 1^{er} février) nous indique que l'émergence des papillons est désormais possible. Normalement, les diffuseurs de phéromones sont déjà installés ou devront l'être rapidement.

Pas de prise d'adultes à ce jour.

Les conditions sont actuellement peu favorables au début de vol de ces ravageurs (vent et pluies).

Mange-Bourgeons

Escargots / Limaces

Les dégâts de mange-bourgeons sont actuellement très limités, y compris sur les parcelles habituellement sensibles. En cas de développement rapide de la végétation, la sensibilité à ces ravageurs sera limitée.

Le conseil

Sur certains secteurs concernés par des attaques les années précédentes, il convient de surveiller leur présence et d'intervenir si nécessaire (n'hésitez pas à nous contacter pour toute prise de décision).

Dans de nombreux cas, ce n'est pas la parcelle entière qui est concernée par des attaques mais seulement une portion qui est régulièrement attaquée, il est donc tout à fait possible et recommandé de localiser un éventuel traitement.





Les produits utilisables (liste non exhaustive) :

Vous pouvez privilégier l'emploi de spécialités de Biocontrôle (sans znt riverain/DSR) :

- ✓ Ironmax Pro (phosphate de fer) à la dose de 7 kg/ha ; znt eau 5 m, DRE 12 heures, 4 applications max par an.
- ✓ Sluxx HP, Baboxx (phosphate de fer) à la dose de 7 kg/ha ; znt eau 5 m, DRE 12 heures, 4 applications max par an.

L'alternative

Le ramassage des escargots est une alternative efficace, notamment s'ils ont déjà migré sur les pieds.

Chenilles

Quelques boarmies sont actuellement visibles, mais en nombre souvent très limité. Aucune intervention ne se justifie actuellement.





Focus sur une plante bio-indicatrice : Le pissenlit, Taraxacum officinale



Vivace herbacée de la famille des composées

Description :

Le pissenlit est une plante qui peut mesurer de 5 à 30 cm de hauteur. Sa « tige » qui est en fait un pédoncule est creuse et laisse couler un latex abondant. Il possède une racine pivot qui peut atteindre 30 cm de long et 2 cm de diamètre. Les feuilles dentées sont disposées en rosette, la « fleur » est un capitule dans laquelle les fleurs individuelles jaune éclatant, de 3 à 5 cm de diamètre, sont insérées les unes à côté des autres sur un réceptacle floral

Biotope primaire :

Prairies naturelles, lisières et clairières de forêt

Caractère bio-indicateur :

Engorgement en matière organique animale, compactage des sols riches en bases en base et en matière organique provoquant des anaérobioses.

Phytothérapie à la vigne :

La tisane de fleur de pissenlit (10 g/ha) permet de renforcer les tissus de la vigne, de stimuler les défenses naturelles de la vigne et de soutenir la floraison. C'est une plante utilisée en biodynamie dans l'amélioration des composts.





Phytothérapie humaine :

Le pissenlit est un excellent diurétique (feuilles séchées) qui est utilisé en complément pour soigner les infections urinaires et les calculs rénaux. La plante entière soigne les engorgements du foie par excès de nourriture. C'est une des meilleures plantes nettoyantes de l'organisme.

En cuisine :

La plante entière est comestible des racines à la fleur crue ou cuite. Les feuilles sont souvent consommées en salade en fin d'hiver avant la floraison. Les racines peuvent être rôties ou frites et on peut réaliser des gelées à la saveur subtile avec les fleurs

Le saviez-vous ?

L'image représentant une femme soufflant sur les aigrettes de pissenlits qui est la marque du dictionnaire Larousse, symbole de « la connaissance semée à tout vent » est due au peintre Eugène Grasset.

A lire / à voir

Fiches techniques :

Voici des fiches techniques mises en lignes par Bio Nouvelle-Aquitaine qui peuvent répondre à certaines de vos interrogations. [ICI](#)

Gironde : un premier bilan des épisodes de gel pour la viticulture et l'arboriculture :

Journal Sud-Ouest [ICI](#)

Une nouvelle école du cheval vigneron :

L'introduction du cheval dans la viticulture est de moins en moins regardée avec scepticisme. Les bénéfices sont réels et la demande est croissante. La création de l'Ecole Nationale du Cheval Vigneron, à Saint Savin en Gironde, était une réponse logique. Suite de l'article : Terre de Vins [ICI](#)

Centre de ressource Cuivre ECOPHYTO PIC :

Centre de ressource destiné à vous accompagner dans la réduction du cuivre en viticulture. Très bien fait, ce site propose de nombreuses fiches pratiques et résultats d'essais. [ICI](#)

Contacts :

Vous souhaitez savoir où planter une haie, quelles essences, comment l'entretenir ? Contactez Arbre et Paysage en Gironde

Site Web : <https://arbres-paysages.jimdo.com/>

Téléphone : 05 56 28 12 27





Vous souhaitez être accompagné pour les vinifications en bio ou pour la commercialisation de vos vins ?

Contactez les Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine

Site Web : <https://www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr/>

Téléphone : 05 57 51 39 60

Prochain bulletin : mardi 19 avril 2022

